



Supporter de votre vie



# AG Target+

## Euro Equities 2032 d'AG Insurance

Exposition de 100 % du montant net investi dans un fonds  
via un EMTN<sup>1</sup> émis par BNP Paribas Fortis SA<sup>2</sup>

Période de souscription : du 21 mai au 28 juin 2024 inclus

## AG Target+ Euro Equities 2032

### Produit lié à l'évolution d'un indice d'actions

Droit à la restitution au terme, après 8 ans et 1 mois, d'au moins 100 % de la prime nette que vous avez investie, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de BNP Paribas Fortis SA<sup>2</sup>.



<sup>1</sup> [EMTN: BE6351455892, Series 1352]. Les investisseurs particuliers n'ont pas accès à l'Euro Medium Term Note (EMTN). Il s'agit d'une obligation qui offre un coupon annuel à taux fixe. Les actifs des primes nettes sont intégralement investis dans un EMTN émis par BNP Paribas Fortis SA. Tous les versements et engagements liés à l'EMTN sont pleinement et inconditionnellement garantis par BNP Paribas Fortis SA. La compagnie d'assurances n'est pas responsable d'une éventuelle faillite de l'émetteur de l'EMTN dans lequel elle a placé ses primes nettes, ni de la défaillance éventuelle de toute autre contrepartie tenue à une obligation de paiement en faveur du fonds. Les éventuelles conséquences sont à la charge du preneur d'assurance de l'AG Target+ lié à ce fonds.

<sup>2</sup> Rating de BNP Paribas Fortis SA : A2 [stable outlook] chez Moody's, A+ [stable outlook] chez Standard & Poor's et AA- [stable outlook] chez Fitch. Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

# AG TARGET+

## EURO EQUITIES 2032

Exposition de 100 % du montant net investi dans le fonds via un EMTN<sup>1</sup> émis par BNP Paribas Fortis SA<sup>2</sup>.

Période de souscription temporaire **du 21 mai au 28 juin 2024 inclus**.

*Vous êtes à la recherche d'un placement qui mise sur les opportunités des marchés financiers, sans mettre votre investissement en danger ? Avec AG Target+ Euro Equities 2032, vous investissez pour une durée de 8 ans et 1 mois et récupérez au minimum 100 % de votre prime nette investie au terme.*

*Cette assurance-placement de la branche 23 ne nécessite aucun suivi de votre part. Son rendement est lié à la performance de l'indice boursier Euro Stoxx 50 Price EUR. Cet indice regroupe les actions des 50 entreprises ayant la plus grande capitalisation boursière de la zone euro. En investissant dans AG Target+ Euro Equities 2032, vous bénéficiez donc de la performance des sociétés les plus florissantes de la zone euro, sans investir directement dans leurs actions.*

### AG Target+ Euro Equities 2032, fonds de placement (branche 23) d'AG :

- Horizon de placement de 8 ans et 1 mois.
- Remboursement minimum de 100 % de la prime nette investie au terme.
- Pas de précompte mobilier au terme du fonds, sous réserve de modifications ultérieures, ni en cas de rachat avant le terme.
- Taxe sur la prime: 2 %.
- Période de souscription : du 21/05/2024 au 28/06/2024 inclus.
- Votre intermédiaire vérifie si ce produit vous correspond et est adéquat à votre situation personnelle et à vos besoins<sup>3</sup>.

## Structure de l'AG Target+ Euro Equities 2032

1. Rendement indirectement lié à la progression potentielle du cours de l'indice Euro Stoxx 50 Price EUR, sans toutefois investir directement dans les actions qui composent cet indice.
2. Au terme du fonds, vous avez droit à minimum 100 % de votre prime nette investie, même si l'évolution de l'indice (comme déterminé plus loin) est négative. À cela peut s'ajouter une plus-value, en fonction de l'évolution de l'indice décrit dans cette brochure.

En cas de faillite ou risque de faillite de BNP Paribas Fortis SA, l'institution financière auprès de laquelle la totalité de la prime nette investie est placée vous risquez de ne pas récupérer l'entièreté du capital investi<sup>4</sup>.

Avant de souscrire, il est nécessaire de prendre connaissance du document d'informations clés, des conditions générales et du règlement de gestion reprenant toutes les caractéristiques et les coûts d'AG Target+ Euro Equities 2032. Ces documents sont disponibles gratuitement chez votre intermédiaire ou sur [www.ag.be](http://www.ag.be).

<sup>3</sup> Si votre intermédiaire vous recommande un produit dans le cadre d'un conseil en investissement, il devra évaluer si ce produit est adéquat en tenant compte de vos connaissances et de votre expérience de ce produit, de vos objectifs d'investissement et de votre situation financière.

<sup>4</sup> Consultez la rubrique « Quels sont les risques de ce placement ? » pour connaître les risques liés à cet investissement.

## Pourquoi choisir cet indice ?

- ▶ L'indice Euro Stoxx 50 Price EUR est l'indice de référence des marchés de la zone euro.
- ▶ Il regroupe les **actions des 50 entreprises avec la plus grande capitalisation boursière au sein de la zone euro**. Il mesure donc la performance moyenne des plus grandes sociétés de la zone euro sélectionnées au sein de plusieurs pays et secteurs économiques différents. Par leur taille et leur notoriété, ces sociétés sont généralement plus résilientes et capables de maintenir leur **rentabilité dans tous types d'environnements économiques**. La liste des sociétés qui composent cet indice est revue chaque année au mois d'août.
- ▶ De plus, l'indice Euro Stoxx 50 Price EUR offre une **importante diversification**. On y retrouve en effet de nombreux secteurs avec un potentiel de croissance important à l'instar de :
  - la **finance**, qui bénéficie de la remontée des taux ;
  - la **technologie**, notamment avec l'essor des sociétés tournées vers l'intelligence artificielle ;
  - le **luxe**, qui profite de la reprise économique ;
  - l'**automobile** et son virage électrique ;
  - la **chimie**, nécessaire pour les batteries.
- ▶ Par ailleurs, les actions de cet indice sont toutes libellées en euro, ce qui permet d'éviter le risque de change.

Vous trouverez plus d'informations sur l'indice « Euro Stoxx 50 Price EUR » sur <https://qontigo.com/index/SX5E>.

## Comment détermine-t-on le rendement ?

À l'échéance du fonds, la plus-value potentielle dépend de la performance de l'indice Euro Stoxx 50 Price EUR et correspond à 90 % de la prestation de l'indice telle que définie ci-dessous.

Concrètement, cette plus-value potentielle est déterminée comme suit :

### 1. Détermination du niveau initial de l'indice

Le niveau initial de l'indice « Euro Stoxx 50 Price EUR » correspond à la valeur de l'indice au 19/07/2024.

### 2. Détermination du niveau final de l'indice à l'échéance du fonds

Le niveau final de l'indice « Euro Stoxx 50 Price EUR » est calculé selon la moyenne des 25 observations mensuelles relevées à 25 dates prédéterminées, réparties entre le 31/07/2030 et le 30/07/2032.

### 3. Calcul de la prestation de l'indice à l'échéance du fonds par rapport à sa valeur au 19/07/2024

Elle est calculée en prenant la différence entre le niveau final de l'indice [tel que défini au point 2 ci-dessus] et le niveau initial de l'indice [tel que défini au point 1 ci-dessus] puis, en divisant cette différence par le niveau initial.

### 4. Multiplication de cette prestation par 90 % en cas de hausse de l'indice à l'échéance du fonds

## Exemple de calcul

Ces exemples fictifs de calcul de la plus-value potentielle sont exclusivement fournis à titre d'illustration et ne constituent en rien une indication quant à la performance future du fonds.

	Scénario négatif	Scénario neutre	Scénario positif
Niveau initial au 19/07/2024	1.500	1.500	1.500
Niveau final à l'échéance <sup>4</sup> au 19/08/2032	1.275	2.355,30	3.506,30
Prestation à l'échéance au 19/08/2032	-15,00 %	+ 57,02 %	+ 133,75 %
Plus-value à l'échéance au 19/08/2032 avec 90 % de multiplication si la prestation à l'échéance est positive et 100 % de remboursement minimum si elle est négative	0,00 %	+ 51,32 %	+ 120,38 %
À l'échéance, le bénéficiaire perçoit	100 % de sa prime nette investie (hors taxe et frais d'entrée), mais sans plus-value	100 % de sa prime nette investie (hors taxe et frais d'entrée) + une plus-value de 51,32 %	100 % de sa prime nette investie (hors taxe et frais d'entrée) + une plus-value de 120,38 %.
Rendement actuariel (hors taxe, frais d'entrée inclus)	-0,24 %	5,00 %	10,00 %

Des scénarios de gains et pertes sont également présentés dans le document d'informations clés lié à ce fonds, disponible sur le site [www.ag.be](http://www.ag.be). Fournis par AG, ces scénarios sont calculés sur la base d'une méthodologie imposée par la réglementation PRIIPS.

## Fiscalité

- Vous ne payez pas de précompte mobilier sur l'éventuelle plus-value que vous percevez au terme du fonds ou en cas de rachat avant le terme, ni sur le paiement éventuel d'un capital décès. Cette information est conforme au régime fiscal belge en vigueur au 21 mai 2024, et sous réserve de modifications ultérieures.
- Une taxe de 2 % est appliquée sur la prime (preneur d'assurance = personne physique).
- Cette assurance-placement n'entre pas en ligne de compte pour la déduction fiscale ou la réduction d'impôt.

## Quels sont les risques de ce placement ?

- ▶ **Risque de crédit**: le remboursement minimal de 100 % du montant net au terme du fonds est organisé au moyen d'un investissement de tous les montants nets dans un EMTN émis par BNP Paribas Fortis SA. AG Insurance SA ne répond pas de la défaillance éventuelle de cette entreprise. Si, sur la base de la législation en matière de redressement ou de résolution des établissements de crédit, l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible de l'émetteur, elle pourrait prendre des mesures de renflouement interne (bail in) impactant l'EMTN. En cas de faillite ou de risque de faillite de BNP Paribas Fortis, l'investisseur s'expose donc au risque d'une perte, partielle ou totale, de son capital à l'échéance.

<sup>4</sup> Le niveau final est égal à la moyenne des 25 dernières observations mensuelles de l'indice sous-jacent.

- ▶ **Risque de fluctuation de la valeur pendant la durée du contrat** : la valeur d'unité dépend de l'évolution de la valeur de l'actif sous-jacent, des taux d'intérêt et de la volatilité<sup>5</sup>, et n'est jamais garantie. Le risque financier est entièrement et à chaque moment supporté par le preneur d'assurance. Par conséquent, cette valeur d'unité pourra être tant supérieure qu'inférieure à sa valeur de départ. De ce fait, en cas de rachat avant le terme du fonds, le preneur d'assurance doit être conscient qu'il ne récupérera éventuellement pas (entièrement) le montant net investi.
- ▶ **Risque d'investissement** : des investissements en produits dérivés sont aussi effectués. Ces produits dérivés consistent en l'échange (via des contrats swap conclus avec des partenaires financiers spécialisés) de la majeure partie du coupon de l'EMTN émis par BNP Paribas Fortis SA. AG Insurance SA ne répond pas de la faillite ou du défaut de paiement éventuels de toute contrepartie tenue à une obligation de paiement en faveur du fonds. Les conséquences éventuelles sont à charge du preneur d'assurance. Les contreparties tenues à une obligation de paiement en faveur du fonds ont au minimum un rating « Investment Grade » (minimum Baa3 chez Moody's, BBB- chez Standard & Poor's et BBB- chez Fitch).
- ▶ **Risque de liquidité** : dans des circonstances exceptionnelles, la liquidation des unités du fonds pourrait être retardée ou suspendue.
- ▶ **Faillite de l'assureur** : les actifs du fonds lié au contrat d'assurance-vie souscrit par le preneur d'assurance font l'objet par gestion distincte d'un patrimoine spécial géré séparément au sein des actifs de l'assureur. En cas de faillite de l'assureur, ce patrimoine est réservé prioritairement à l'exécution des engagements envers les preneurs d'assurance et/ou bénéficiaires concernés.

## Caractéristiques d'AG Target+ Euro Equities 2032

### Description

AG Target+ Euro Equities 2032 est une assurance-vie individuelle (branche 23) d'AG, soumise au droit belge et liée à un fonds d'investissement.

### Parties concernées :

- Preneur d'assurance
- Assuré = le preneur d'assurance
- Bénéficiaire en cas de vie de l'assuré = au choix
- Bénéficiaire en cas de décès de l'assuré = au choix
- Assureur = AG Insurance SA

### Souscription

- **Période de souscription** : du 21 mai 2024 au 28 juin 2024 inclus. Une clôture anticipée est toutefois possible. Tout versement complémentaire en AG Target+ Euro Equities 2032 se fait par souscription d'un nouveau contrat AG Target+ de cette émission, pendant la période de souscription.
- **Date ultime de paiement** : 3 juillet 2024.
- **Investissement net** : minimum 2.500 euros (hors taxe et frais d'entrée). Toutes les primes sont versées sur le numéro de compte BE93 1421 2102 1467, en mentionnant le numéro d'adhésion du contrat dans la communication structurée. Le versement d'une prime périodique n'est pas possible.
- **Valeur d'unité** : 100 euros, à la constitution du fonds le 19/07/2024. La valeur d'unité est calculée mensuellement, le premier jour ouvrable bancaire du mois. Vous avez toujours la possibilité de demander cette valeur d'unité à votre intermédiaire. Elle est également publiée sur [www.ag.be](http://www.ag.be).

<sup>5</sup> La volatilité est une mesure de la fluctuation, tant à la hausse qu'à la baisse, de la valeur d'une action ou de tout autre actif. Plus les variations d'un cours sont extrêmes, plus sa volatilité est élevée.

## Frais

- **Frais d'entrée:** maximum 2% auxquels s'ajoute un « one-off product cost » de 0,33%.
- **Frais de gestion:** maximum 1,60% de la valeur nominale du fonds, c'est-à-dire la valeur du fonds au moment de sa création, comprenant une indemnité pour l'assureur. Les frais de gestion réels estimés s'élèvent à 1,46%.
- **Frais de sortie:**
  - Pas de frais de sortie au terme, ni en cas de décès.
  - L'indemnité de rachat en cours de contrat qui s'élève à 1% est complétée par un « mid bid spread » de 0,50% en faveur de BNP Paribas SA, correspondant au milieu de la « fourchette » entre le prix d'achat et le prix offert. Aucune indemnité de rachat n'est due si le rachat prend effet au cours de la dernière année précédant le terme du contrat, seul le « mid bid spread » est dû. Il n'est pas possible d'effectuer un rachat partiel.

## Fiscalité

Les aspects fiscaux de ce placement sont repris dans cette brochure, sous la rubrique « Fiscalité ».

## Garanties

- **Garanties en cas de vie:** capital égal au nombre d'unités du fonds détenues, multiplié par la valeur d'unité au terme.
- **Garanties en cas de décès:** prime nette investie jusqu'à la date de constitution du fonds et, ensuite, nombre d'unités du fonds détenues multiplié par la valeur d'unité.

## Rendement

Aucun rendement minimum n'est garanti au terme du fonds. Le rendement au terme dépend de la plus-value réalisée par le fonds AG Target+ Euro Equities 2032. Dans l'intervalle, la valeur du fonds peut fluctuer en fonction des évolutions sur les marchés financiers.

Aucune participation bénéficiaire n'est octroyée. La valeur d'une unité dépend des actifs sous-jacents et n'est jamais garantie. Le risque financier est entièrement et à tout moment supporté par le preneur d'assurance.

## Fonds AG Target+ Euro Equities 2032 :

- Date de création du fonds: 19/07/2024
- Date d'échéance du fonds: 19/08/2032
- Objectif du fonds : au terme, paiement de minimum 100 % de la prime nette investie (hors taxe et frais d'entrée) et réalisation d'une plus-value potentielle dépendant de la performance de l'indice Euro Stoxx 50 Price EUR.
- L'indicateur de risque du fonds AG Target+ Euro Equities 2032 au 21/05/2024 est estimé à 2, sur une échelle de 1 à 7 [7 correspondant au risque le plus élevé]. Cet indicateur de risque, établi conformément aux dispositions du Règlement 1286/2014, est revu chaque année et peut donc évoluer avec le temps. Si votre intermédiaire vous recommande un produit dans le cadre d'un conseil en investissement, il devra évaluer si ce produit est adéquat en tenant compte de vos connaissances et de votre expérience de ce produit, de vos objectifs d'investissement et de votre situation financière.

---

AG se réserve le droit, en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté telles que décrites dans le règlement de gestion, de liquider le fonds AG Target+ Euro Equities 2032 avant le terme prévu, ainsi que de modifier totalement ou partiellement le règlement de gestion. Vous trouverez de plus amples informations sur cette éventualité et ses conséquences possibles pour le preneur d'assurance dans le règlement de gestion.

Le site [www.ag.be](http://www.ag.be) garantit le suivi mensuel de l'évolution du fonds AG Target+ Euro Equities 2032.

Toute importante modification future éventuelle de l'indicateur de risque ou de la valeur d'AG Target+ Euro Equities 2032 sera, le cas échéant, également indiquée sur ce site.



## AG Target+ Euro Equities 2032 vous intéresse ?

Contactez votre intermédiaire afin de déterminer si ce placement correspond à votre profil, pour faire le meilleur choix !

AG Target+ est une assurance-vie individuelle [branche 23] d'AG, soumise au droit belge et liée à un fonds d'investissement. N'hésitez pas à vous adresser à votre intermédiaire pour toute question ou problème. Toute plainte liée à ce produit peut être adressée à AG Insurance SA, service Gestion des Plaintes [[customercomplaints@aginsurance.be](mailto:customercomplaints@aginsurance.be) ou tél. +32 (0)2 664 02 00], Bd. E. Jacqmain 53 à 1000 Bruxelles.

Si la solution proposée par AG ne vous apporte pas satisfaction, le différend peut être soumis à l'attention de l'Ombudsman des Assurances [[info@ombudsman-insurance.be](mailto:info@ombudsman-insurance.be)], Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles, [www.ombudsman-insurance.be](http://www.ombudsman-insurance.be).

Votre courtier

